

Nadir Mansouri et Mahamadou Traoré : des habitués des tribunaux !



Le 6

mai 2015, ils comparaissent devant le tribunal correctionnel de Châteauroux. Les faits qui leur sont reprochés ont eu lieu le 15 janvier dernier à la Centrale de Saint-Maur où ils sont actuellement détenus.

Motifs de leur convocation: pour Mansouri « provocation directe à un acte de terrorisme » et « détention d'un téléphone portable », pour Traoré « provocation non publique à la discrimination raciale ».

L'esprit du bien-vivre ensemble qui devait se dégager suite à la grande messe politico-médiatique du 11 janvier 2015, aurait plutôt créé un climat malsain, libérant la violence d'adeptes de la politico-religion qu'est l'islam. Les cas relevés ont été nombreux et en particulier dans les prisons.

Le 12 janvier, Christiane Taubira avait envoyé aux parquets une circulaire où elle leur demandait d'être « particulièrement réactifs et fermes face à des propos de nature raciste, antisémite ou tendant à provoquer des comportements haineux, violents, discriminatoires ou terroristes ».

Le 14 janvier, Libération titrait : « Apologie du terrorisme, la justice cogne ferme ».

Selon le journal, les condamnations se multipliaient depuis la

circulaire Taubira et de citer le cas de Kamel Belaïd 34 ans, 16 condamnations, qui détiendrait le record de lourdeur de peine puisque le tribunal de Valenciennes venait de le condamner, en comparution immédiate, à 4 ans de prison pour injures à policiers faisant l'apologie du terrorisme alors qu'il était arrêté suite à un accident de la circulation.

Mansouri 36 ans et Traoré 32 ans, qui ont eu le temps de préparer leur défense, seront moins chargés (on est moins dans l'émotion en mai): ils écoperont respectivement de 2 ans de prison pour le premier et 10 mois et 1000 euros d'amende pour le second.

Ces deux-là, malgré leur jeune âge, ont des casiers bien étoffés car ils ont commencé très tôt à nuire. La fréquentation des tribunaux leur est donc devenue habituelle. Plusieurs fois on retrouvera leurs noms dans les journaux.

Mansouri, 26 condamnations pour meurtre, trafics de stupéfiants, évasions, refus d'obtempérer, outrages, rébellion... Incarcéré depuis 2004, sa fin de peine est prévue pour 2044!

Traoré, 22 condamnations pour violences envers des surveillants, vols, nombreux actes de rébellion, trafics de stupéfiants, 80 procédures disciplinaires en prison. Il est en prison depuis 2007.

Ce 5 mai, quand ils arrivent dans le box des accusés, ils sont menottés et les pieds entravés. Mansouri, barbe longue et fournie, est vêtu d'une « robe » blanche et porte une calotte noire que le Président du tribunal lui demande d'enlever: ce qu'il fait aussitôt laissant apparaître un crâne rasé. Un important service d'ordre a été mobilisé pour ces 2 prisonniers très spéciaux.

Faits rappelés :

Des surveillants ont rapporté les propos tenus par les 2 prévenus lors d'une discussion entre eux. Traoré se plaignait à Mansouri qu'un surveillant lui aurait dit qu'il était un futur djihadiste. Suite à quoi Mansouri lui a alors dit qu'il n'était pas un djihadiste puisqu'il n'avait rien fait ... « Coulibaly lui a fait ce qu'il avait à faire...Il est parti en

martyr, les armes à la main ». Il lui a conseillé de se retenir jusqu'à sa sortie de prison (proche) pour faire en quelque sorte ce qu'il avait à faire!

Au cours de la conversation, Traoré a alors eu les propos suivants:

« Tous les juifs devraient être morts... Hitler n'en a pas tué assez...

il faut tous les crever... dommage qu'Hitler ne soit plus là pour les éliminer... » Traoré a refusé de réintégrer sa cellule, injurié un surveillant en le traitant de « fils de pute », ajoutant « je vais te crever...Je nique toute ta famille... »

Quand on demande aux prévenus de se justifier, Mansouri, qui s'exprime facilement et longuement, dit: « Je n'ai pas tenu ces propos... Je crie mon indignation et ça dérange... On a massacré des musulmans et on ne dit rien... Je n'aime pas la France... On confond mon indignation... Je disais à Traoré de se calmer... Je l'ai poussé à bien se tenir... Tu n'es pas un djihadiste tu n'as pas fait ce qu'il fallait...Je n'ai pas donné un sens à ce que je disais... les surveillants peuvent être des menteurs... » etc. etc.

Traoré, plus bref, reconnaît l'altercation avec le surveillant mais pas ses propos racistes sur les juifs. « Tout ce qu'ils ont dit (les surveillants) c'est faux... eux ont le droit de tout dire... ils ont dit ça pour qu'on me foute la merde... » L'administration de Saint-Maur l'aurait « sali » pour augmenter sa peine...

Les deux prévenus ne se jugent coupables de rien et les surveillants sont des menteurs: cela n'abusera pas la procureure qui a l'habitude de « traiter » comme elle le dit « ce genre de dossier » et elle rappelle que « tous les éléments convergent dans le sens de leur culpabilité ».

Ces 2 adeptes de l'islam sont loin d'être des enfants de chœur et ils ont versé très tôt dans la délinquance, à 16 ans pour Traoré et guère plus pour l'autre. C'est le trafic de stupéfiants qui emploiera bien vite leur énergie. Pourtant ni l'un, ni l'autre ne sont des débilés mentaux, intelligence normale et pas de pathologie psychiatrique. Ces Français,

détenteurs du droit du sol, se sont connus il y a 5 ans à la centrale de Clairvaux. Ils ont en commun un tempérament peu pacifique.

On peut dire qu'ils ont fait un tour de France des prisons car ils ont été souvent transférés à cause de leur extrême violence.

Mansouri est marié et père de 8 enfants de 3 à 16 ans. Début 2004 il est à la prison de la Santé. Il s'évade alors qu'il allait passer un scanner à l'hôpital Cochin. Repris en mai, il s'évade à nouveau en novembre 2004 lors d'un transfert à la Cour d'Appel de Versailles. Repris en 2006. En 2009, il est condamné à 15 ans de réclusion pour assassinat (son frère Mounir est acquitté dans cette affaire mais ne sort pas de prison car il a d'autres peines à purger).

Il passera un certain temps à Clairvaux. On le retrouvera aux Baumettes avec 63 rapports concernant sa conduite!

En 2012, il est à Lannemezan. Voir l'article du 8/12/2012: Lannemezan.

Le détenu violent écope de 3 ans ferme.

On y note qu'il a eu de multiples transferts, qu'il a tenté de s'affirmer comme leader, notamment religieusement, qu'il s'en est pris à son codétenu qui était, il l'affirme, un indic du directeur et pas assez religieux. Quelques jours après, il a refusé de sortir de la douche, il exigeait une serviette propre tous les jours; le surveillant a dit qu'il transmettrait sa demande. Mansouri l'a agressé alors qu'il ne s'y attendait pas: il aura le nez éclaté et un traumatisme crânien.

Au tribunal, il dira : « Votre jugement, vous pouvez en faire du papier-cul et vous torcher avec... y a que le jugement de Dieu qui compte... »

En 2013, il est au Centre pénitentiaire de Condé Sur Sarthe. Voir l'article d'Ouest-France du 17/9/2013: Trois ans de plus pour le détenu violent.

On apprend qu'il a séjourné dans 32 établissements pénitentiaires, que le 7/7/2013 il avait « ravagé sa cellule, détruisant sa télévision et son frigo, arrachant les câbles

électriques... menacé les surveillants lames de ciseaux en main, lançant des bols , des verres... des crachats, les traitant de fachos, de mécréants ». Il a refusé de se soumettre à la fouille lors de la visite au parloir... coup de tête à un surveillant blessé au nez et à la lèvre. Depuis son arrivée à Condé, il a multiplié les incidents, s'est « adonné à un prosélytisme actif auprès des autres détenus, les a incités à la rébellion... »

En 2014, il est à Coulaines pour quelque temps avant de lui trouver une autre prison. Voir l'article d'Ouest-France du 20/3/2014: Le détenu utilise ses enfants face aux gardiens.

Après un parloir d'une heure avec sa compagne et ses 8 enfants, alors que les surveillants « lui signifiaient son retour en cellule », il a pris le bébé dans ses bras et a mis ses enfants autour de lui. Il a fallu 2 heures de négociation pour qu'il revienne à la raison. Il a été placé en quartier disciplinaire « où ses parloirs sont maintenus, selon Arnaud Bailly du syndicat FO. Pour lui apporter ses repas, il faut 3 ou 4 surveillants, équipés comme des CRS... »

Traoré est issu d'une famille polygame de 2 femmes et 22 enfants. Il a d'autres frères incarcérés également. Un de ses frères se serait suicidé en prison. Il a été mentionné dans la presse: L'Avenir de l'Artois, La Voix du Nord. Il est bien parti pour égaler Mansouri au registre des méfaits car ce même 5 mai où il comparaît au côté de ce dernier, il est jugé après, seul, pour des faits qui sont survenus également à Saint-Maur le 22 mars 2015. Voir article de la NR du 27/3/15: Coups de ciseaux sur 2 surveillants.

Au cours de l'audience, on apprend qu'avant d'être à Saint-Maur, il a fait plusieurs fois des simulations de pendaison, commis des agressions sans raison sur des surveillants (7 condamnations pour violences sur des surveillants), mis le feu plusieurs fois à sa cellule...

A Saint-Maur, il n'a pas changé de mode de fonctionnement puisqu'on déplore 10 incidents depuis son arrivée en juin 2012.

Pour les derniers faits reprochés, il dit que c'est lui qui a

été agressé et, comme à chaque fois, que les surveillants sont des menteurs.

« Ingérable pour l'administration » dira le Président du tribunal. Pour les blessures graves infligées aux surveillants, Traoré se verra ajouter 2 ans d'emprisonnement. Au cours de cette audience, on l'entendra dire:

« Il y en a pires que moi! »(sic). Cette réflexion peut à première vue prêter à sourire, mais en même temps elle laisse entrevoir l'état de déliquescence de notre société.

Si Mansouri et Traoré n'étaient que des cas isolés, il n'y aurait pas matière à trop s'inquiéter. Malheureusement, les tribunaux en voient de plus en plus défiler de ces purs produits de l'immigration inutile le plus souvent arrivée illégalement. Le droit du sol nous a pourvus d'inadaptés à notre pays, de plus en plus nombreux. Adaptation parfois d'autant plus difficile s'ils sont des disciples de l'islam. L'avocat qui défendait Mansouri ce 5 mai, l'a implicitement évoqué dans sa plaidoirie pour s'en servir de circonstance atténuante à la culpabilité de son client : « La religion judéo-chrétienne ne demande pas autant d'obligations que la religion musulmane, plus difficile dans notre société. »

No comment...

Et puis si: Que diable viennent-ils faire dans notre galère si c'est si difficile à y vivre? On n'oblige personne à y venir!

Françoise Lerat